

ANNEXE II b - RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel Spécialité : Gestion des pollutions et protection de l'environnement			Candidats				
			Scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, Apprenti dans un CFA ou section d'apprentissage habilité, Formation professionnelle continue dans un établissement public		Scolaire dans un établissement privé hors contrat, Apprenti dans un CFA ou une section d'apprentissage non habilité, Formation professionnelle continue dans un établissement privé, Candidat justifiant de 3 années d'activité professionnelle, Enseignement à distance		Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
ÉPREUVES	Unité	Coeff	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode
E1 – Épreuve scientifique	U1	3					
<i>Sous-épreuve E 11 Mathématiques</i>	U11	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1 h	CCF
<i>Sous-épreuve E 12 Sciences physiques et chimiques</i>	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1 h	CCF
E2- Sciences et technologies	U2	4	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel écrit	3 h	CCF
E3-Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel	U3	10					
<i>Sous-épreuve E 31 Techniques professionnelles et analyse de pratique professionnelle</i>	U31	5	CCF		Ponctuel pratique et oral	2h30	CCF
<i>Sous-épreuve E32 Organisation prévisionnelle de chantier</i>	U32	3	CCF		Ponctuel écrite	2h	CCF
<i>Sous-épreuve E 33 Économie-gestion</i>	U33	1	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF
<i>Sous-épreuve E 34 Prévention-santé-environnement</i>	U34	1	CCF		Ponctuel écrit	2 h	CCF
E4- Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF
E5- Épreuve de Français et Histoire – Géographie et Éducation civique	U5	5					
<i>Sous-épreuve E51 Français</i>	U51	2,5	Ponctuel écrit	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF
<i>Sous-épreuve E52 Histoire-Géographie et Éducation civique</i>	U52	2,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30	CCF
E7- Épreuve d'Éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF
Épreuve facultative (2)							
Langue vivante	UF1		Ponctuel oral 20 min (1)		Ponctuel oral	20 min (1)	Ponctuel oral 20 min (1)

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) la langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire.